



**FORMULAIRE  
« HORS SITE  
NATURA 2000 »**

PRÉFET DE LA CHARENTE

**EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000  
PROJET SITUÉ HORS SITE NATURA 2000**

**ATTENTION : ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact.  
Si votre projet se situe en site Natura 2000, utilisez le formulaire spécifique « EN SITE ».**

Le présent formulaire concerne tous les types de projets ou interventions, situé(s) à proximité d'un ou de site(s) Natura 2000. Des formulaires thématiques sont disponibles pour certaines manifestations sportives ou culturelles ; étant plus ciblés, il est conseillé de les utiliser :

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

**L'évaluation des incidences Natura 2000 ne vous dispense pas de solliciter toutes autres autorisations administratives auxquelles votre projet peut être soumis.**

**A - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR DE PROJET**

NOM (personne morale ou physique) :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Le présent formulaire concerne les projets ou interventions cumulant les conditions suivantes :

- situés **en dehors des sites Natura 2000** (voir Annexe 4 ; page 14) ;
- qui ne concernent **pas une manifestation sportive ou culturelle** ;
- qui s'avèrent suffisamment éloignés de sites Natura 2000 pour être **a priori sans incidence** sur aucun site Natura 2000 ;
- faisant l'**objet d'une demande** d'autorisation ou de déclaration (par ex : Dossier Loi sur l'Eau ).

Si vous ne remplissez pas une de ces conditions, vous devez remplir le formulaire « **EN SITE NATURA 2000** » ou le formulaire thématique pour les manifestations sportives, terrestres ou aériennes.

## B – DESCRIPTION DU PROJET OU DE L'INTERVENTION

- INTITULE DU PROJET :

- NATURE DU PROJET (décrire le projet dans son ensemble) :

Le cas échéant, citer le régime d'autorisation ou de déclaration auquel il se rattache et service instructeur :

Service instructeur : DDT de la Charente  Service de l'eau (dossier Loi sur l'Eau )  
 Autorisation d'urbanisme (permis de construire,...)  
 Régime propre à Natura 2000

DREAL Nouvelle Aquitaine   
Autres services  (à préciser) .....

Date de dépôt du dossier d'autorisation ou de déclaration : .....

## C – LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

- Sur quelle commune se situe le projet ? .....

- Joindre les références cadastrales : section : ..... n° : .....

lieu-dit : .....

- Document d'urbanisme (PLU, carte communale, pas de document d'urbanisme RNU) préciser : .....

- Zonage d'urbanisme (zonage A, U, N, etc.) ? : .....

- **Joindre une carte de localisation claire et précise** (photocopie de carte IGN au 1/25.000<sup>e</sup>, plan de masse, plan cadastral, etc.)

L'ensemble des éléments liés au projet doit également apparaître sur la carte (accès chantier, emprise temporaire pour stockages, etc.).

Pour réaliser cette localisation, vous pouvez vous aider de l'Annexe 2, pages 11-12 et des Annexes 3 et 4, pages 13-14.

## **D – MON PROJET EST-IL CONCERNÉ PAR UNE ÉVALUATION D'INCIDENCE ?**

Mon projet est-il concerné par un des cas suivants :

**CAS n°1 :** Mon projet se situe à moins de 1 km d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) (cf. Annexe 4 ; page 14) :

- Non – Il n'y a aucune incidence potentielle. Vous pouvez donc, passer à la partie « Conclusion proposée par le demandeur » page 7 ;
- Oui – Il est alors, nécessaire de compléter la suite du formulaire, page 4.

**CAS n°2 :** Mon projet se situe-t-il à moins de 2 km d'un site/milieux aquatiques, c'est-à-dire d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) (cf. Annexe 4 ; page 14) :

- Non – Il n'y a aucune incidence potentielle. Vous pouvez donc passer à la partie « Conclusion proposée par le demandeur » page 7 ;
- Oui – Il est alors nécessaire de compléter la suite du formulaire, page 5.

**Il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (cf. Annexe 1 : pages 8 à 10) pour identifier les incidences potentielles du projet sur les enjeux Natura 2000.**

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le(s) site(s) Natura 2000.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est-à-dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée. Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera indispensable.

Ce formulaire constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidences Natura 2000 requise pour la complétude du dossier. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidences, le service instructeur pourra vous demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation plus complète (telle que requise au R.414-23).

**E – ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR ÉVALUER LA SUSCEPTIBILITÉ D’INCIDENCE : DISTANCE PAR RAPPORT AUX SITES ET LES EFFETS POTENTIELS**

**CAS n°1** : Mon projet se situe à moins de 1 km d’une Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Préciser la distance en face du site concerné dans le tableau ci-dessous :

Noms des ZPS	Distance entre le site Natura 2000 et le projet
ZPS Vallée de la Charente en amont d’Angoulême FR5412006	
ZPS Plaine de Barbezières à Gourville FR5412023	
ZPS Plaine de Villefagnan FR5412021	
ZPS Vallée de la Charente moyenne et Seignes FR5412005	
ZPS Région de Pressac, Etang de Combourg FR5412019	

Selon le bruit, la période de travaux, ou l’activité générée par le projet, des dérangements peuvent être occasionnés pour certaines espèces d’oiseaux (notamment en période de reproduction ou de rassemblement post-nuptial). **Précisez les effets « bruits » du projet, la période de travaux ou d’activité.**

Types de bruits occasionnés par les travaux et l’activité ?

À quelle période ?

Mesures prises pour éviter tout dérangement :

**CAS n°2** : Mon projet se situe à moins de 2 km d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Préciser la distance vis-à-vis du site concerné dans le tableau ci-dessous :

Noms des ZSC	Distance entre le site Natura 2000 et le projet
ZSC Vallée de la Tude FR5400419	
ZSC Chaumes Boissières et coteaux de Chateauneuf sur Charente FR5400410	
ZSC Chaumes de Vignac et de Clérignac FR5400411	
ZSC Coteaux Calcaires entre les Bouchauds et Marsac FR5400405	
ZSC Côteaux du Montmorélien FR5400420	
ZSC Forêt de la Braconne FR5400405	
ZSC Grotte de Rancogne FR5400407	
ZSC Landes de Touvérac Saint-Vallier FR5400422	
ZSC Vallée de l'Issoire FR5400403	
ZSC Vallée de l'Antenne FR5400473	
ZSC Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac FR5402009	
ZSC Vallée de la Dronne FR7200662	
ZSC Vallée de la Tardoire FR5400408	
ZSC Vallée du Né FR5400417	
ZSC Vallées Calcaires Péri-angoumoisines FR5400413	
ZSC Vallée de la Nizonne FR7200663	
ZSC Vallées du Lary et du Palais FR5402010	
ZSC Moyenne Vallée de la Charente et Seignes et Coran FR5400472	

Si votre projet risque d'entraîner des rejets ou écoulements, même accidentels, vers les milieux aquatiques, humides ou terrestres connectés à un des sites ci-dessus, alors il existe un risque d'altération d'habitats ou d'habitats d'espèces.

Nature des rejets ou des écoulements potentiels (y compris accidentels) :

Mesures prises pour éviter leur diffusion vers le site d'intérêt communautaire :

Si votre projet risque d'empêcher la circulation de la faune le long d'un chemin ou d'un cours d'eau, ou qu'il génère des dérangements (bruits, activité, etc.) alors il existe un risque de dérangement et de destruction de sites d'intérêt vis-à-vis :

- des plantes aquatiques et/ou terrestres (arrachage, piétinement) ;
- des mammifères liés aux milieux aquatiques (loutre, vison) et/ou terrestres (site de reproduction de chauves-souris) ;
- des insectes (papillons, coléoptères, libellules) : avec un risque de destruction directes d'individus et d'habitats ;
- d'amphibiens (tritons, grenouilles, salamandres) : avec un risque de destruction directes d'individus et d'habitats ;
- des reptiles (cistudes, couleuvres, lézards) : avec un risque de destruction directes d'individus et d'habitats.

Nature des dérangements :

Sur quelles espèces ? :

Mesures prises pour éviter ces dérangements :

## CONCLUSION PROPOSEE PAR LE DEMANDEUR

### **ATTENTION :**

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le ou les sites Natura 2000, qui peuvent être concernés.

Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets dont il a la charge, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000.

**Conformément aux éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration), ainsi que dans ce formulaire d'évaluation d'incidences dont je certifie l'exactitude, je déclare que :**

- Mon projet se situe dans le CAS n°1 et il ne génère aucune incidence sur le(s) site(s) Natura 2000 ;**
- Mon projet se situe dans le CAS n°2 et il ne génère aucune incidence sur le(s) site(s) Natura 2000.**

Je justifie ma conclusion par les arguments suivants :

Argumentaire obligatoire :

- J'ai pris contact auprès de la structure animatrice .....  
représentée par Madame ou Monsieur .....

- Mon projet se situe dans le CAS n°1 et/ou le CAS n°2 et il est susceptible de générer des incidences sur les sites Natura 2000.**

L'évaluation d'incidence doit se poursuivre par l'analyse plus détaillée de mesures de réduction ou de suppression des effets, le projet ne pouvant être autorisé en l'état.

(Vous pouvez utiliser un formulaire thématique ou le formulaire général pour les projets en site Natura 2000, en accédant sur le site des services de l'État de Charente <http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000>), ou prendre contact avec la mission Natura 2000 de la DDT Charente.

Fait à (lieu) : ..... Le (date) : .....

Nom, Prénom :

Signature du porteur de projet (et cachet) :


**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :**

**La Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT 16)**  
Service Économie Agricole et Rurale  
Unité Biodiversité et Préservation des Espaces Naturels et Agricoles

43, rue du Docteur Duroselle  
16016 ANGOULÊME CEDEX

Possibilité d'étudier votre dossier, sur place ou sur rendez-vous à la DDT 16 (au 1<sup>er</sup> étage):

M. Sébastien HAMEL

 05.17.17.38.64

@ : [ddt-biodiversite@charente.gouv.fr](mailto:ddt-biodiversite@charente.gouv.fr)

**Retrouvez l'annexe 1 commun à tous les formulaires « liste des animateurs Natura 2000 en Charente » dans l'article :**

**[Guides, formulaires et notices](#)**



**ANNEXE 2**  
**Sites Natura 2000 en Charente – Communes**

<b>Sites Natura 2000</b>	<b>Communes</b>
<b>ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême</b> FR5412006	Ambérac, Balzac, Bignac, Cellettes, Chapelle, Fontclaireau, Fontenille, Fouqueure, Genac, Gond-Pontouvre, Hiersac, Lichères, Luxé, Mansle, Marcillac-Lanville, Marsac, Montignac-Charente, Mouton, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Groux, Saint-Yrieix-sur-Charente, Vars, Villognon, Vindelle, Vouharte
<b>ZPS Plaine de Barbezières à Gourville</b> FR5412023	Auge, Auge-Saint-Médard, Barbezières, Bonneville, Gourville, Mons, Montigné, Oradour, Ranville-Breuillaud, Verdille
<b>ZPS Plaine de Villefagnan</b> FR5412021	Bessé, Brettes, Charmé, Courcôme, Ébréon, Embourie, Empuré, Ligné, Magdeleine, Paizay-Naudouin-Embourie, Raix, Souvigné, Tusson, Villefagnan
<b>ZPS Région de Pressac et Etang de Combours</b> FR5412019	Pleuville
<b>ZPS Vallée de la Charente moyenne et Seignes</b> FR5412005	Cognac, Merpins, Saint-Laurent-de-Cognac
<b>ZSC Moyenne Vallée de la Charente et Seignes et Coran</b> FR5400472	
<b>ZSC Vallée de la Tude</b> FR5400419	Aignes-et-Puypéroux, Bazac, Bellon, Bors (Canton de Montmoreau-Saint-Cybard), Chalais, Charmant, Chavenat, Courgeac, Courlac, Juignac, Juillaguet, Médillac, Montboyer, Montmoreau-Saint-Cybard, Orival, Rioux-Martin, Ronsenac, Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Christophe, Saint-Cybard, Sainte-Marie, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial, Sérignac
<b>ZSC Chaumes Boissières et coteaux de Chateaufort sur Charente</b> FR5400410	Angeac-Charente, Bouteville, Châteaufort-sur-Charente, Graves-Saint-Amant
<b>ZSC Chaumes de Vignac et de Clérignac</b> FR5400411	Roulet-Saint-Estèphe, Claix
<b>ZSC Coteaux Calcaires entre les Bouchauds et Marsac</b> FR5400405	Genac, Marsac, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis-d'Hiersac
<b>ZSC Côteaux du Montmorélien</b> FR5400420	Berneuil, Brie-sous-Chalais, Châtignac, Courgeac, Courlac, Gurat, Juignac, Montboyer, Montignac-le-Coq, Palluau, Ronsenac, Saint-Amant, Sainte-Souligne, Saint-Félix, Saint-Laurent-des-Combes, Salles-Lavalette
<b>ZSC Forêt de la Braconne</b> FR5400406	Agris, Bouëx, Brie, Bunzac, Garat, Jauldes, Mornac, Rivières, La Rochette, Saint-Projet-Saint-Constant
<b>ZSC Vallées du Lary et du Palais</b> FR5402010	Boisbretteau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Brossac, Condéon, Guizengeard, Oriolles, Passirac, Saint-Vallier, Sauvignac, Touvérac
<b>ZSC Vallée de l'Antenne</b> FR5400473	Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac-Saint-André, Mesnac, Richemont, Saint-André, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Cognac
<b>ZSC Grotte de Rancogne</b> FR5400407	Rancogne, Communauté de Communes du Val de Tardoire

**ANNEXE 2**  
**Sites Natura 2000 en Charente – Communes**  
**(suite)**

<b>ZSC Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac</b> <b>FR5402009</b>	Angeac-Charente, Angoulême, Bassac, Bouëx, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Chadurie, Champmillon, Charmant, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Couronne, Dignac, Dirac, Fléac, Fouquebrune, Garat, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Gond-Pontouvre, Grassac, Graves, Graves-Saint-Amant, Isle-d'Espagnac, Jarnac, Julienne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mainxe, Mosnac, Mouthiers-sur-Boême, Nercillac, Nersac, Réparsac, Rouillet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Brice, Sainte-Sévère, Saint-Estèphe, Saint-Même-les-Carières, Saint-Michel, Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Touvre, Triac-Lautrait, Trois-Palis, Vibrac, Voulgézac, Vouzan
<b>ZSC Vallée de la Dronne</b> <b>FR7200662</b>	Aubeterre-sur-Dronne, Bazac, Bonnes, Essards, Laprade, Médillac, Nabinaud, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Séverin
<b>ZSC Vallée de la Tardoire</b> <b>FR5400408</b>	Ecuras, Eymouthiers, Le Lindois, Mazerolles, Montbron, Roussines, Rouzède
<b>ZSC Vallée du Né</b> <b>FR5400417</b>	Aignes-et-Puypéroux, Ambleville, Angeduc, Ars, Auberville, Barbezieux-Saint-Hilaire, Bécheresse, Berneuil, Bessac, Blanzac-Porcheresse, Bonneuil, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Chadurie, Challignac, Champagne-Vigny, Châtignac, Chillac, Condéon, Cressac-Saint-Genis, Criteuil-la-Magdeleine, Deviat, Étriac, Gimeux, Jurignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Lignières-Sonneville, Mainfonds, Merpins, Nonac, Nonaville, Passirac, Péreuil, Pérignac, Plassac-Rouffiac, Porcheresse, Reignac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Bonnet, Sainte-Souline, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Genis-de-Blanzac, Saint-Hilaire, Saint-Léger, Saint-Médard, Saint-Palais-du-Né, Salles-d'Angles, Salles-de-Barbezieux, Touzac, Verrières, Vignolles, Viville, Voulgézac
<b>ZSC Vallées Calcaires Péri-angoumoises</b> <b>FR5400413</b>	La Couronne, Dirac, Garat, Mouthiers-sur-Boême, Puymoyen, Soyaux, Torsac, Voeuil-et-Giget
<b>ZSC Vallée de la Nizonne</b> <b>FR7200663</b>	Blanzaguet-Saint-Cybard, Combiers, Édouard, Gurat, Palluaud, Saint-Séverin, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette
<b>ZSC Landes de Touvérac Saint-Vallier</b> <b>FR5400422</b>	Baignes-Sainte-Radegonde, Boisbretteau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Chillac, Condéon, Guizengeard, Lamérac, Montchaude, Oriolles, Saint-Vallier, Sauvignac, Tâtre, Touvérac, Yviers

## ANNEXE 3 Ressources utiles

### Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 du département

Consulter la carte des périmètres Natura 2000, en Annexe 4 page 14.

### Réalisation d'une carte de localisation précise du secteur du projet par rapport aux périmètres Natura 2000


- Accéder à la plate-forme cartographique Pégase, sur le site des services de l'État en Charente :  
<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences>

- Cliquer sur « [un portail géographique est à votre disposition](#) » pour accéder à la carte dynamique ;

- Repérer le secteur du projet ou de la manifestation à l'aide de l'onglet « Localiser »



- La barre d'outils (ci-dessous) vous permettra d'effectuer différentes manipulations ;

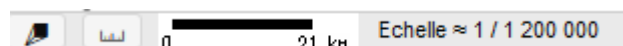
- En sélectionnant l'icône , puis en cliquant sur une zone Natura 2000, vous obtenez des informations complémentaires (notamment le nom et le type de site Natura 2000) ;

- Pour mesurer la distance entre le projet ou la manifestation et le site Natura 2000, utiliser l'icône « mesure de distance ».



Pour imprimer la carte de localisation :

- Sélectionner ensuite l'échelle la plus adaptée (en bas de votre écran) ;



- Cliquer ensuite sur l'icône , puis sur l'icône , « export pdf » ;

- Dans la fenêtre qui apparaît, cliquer sur « format A4 », puis sur « générer la carte » ;

- Imprimer ensuite la carte à l'aide de l'icône  « imprimer ».

- Une fois la carte imprimée, localisez vous-même le secteur de la manifestation.

### Sites internet à consulter

Le portail Natura 2000 de la DREAL ALPC

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414.html>

Le site de l'inventaire nationale du patrimoine naturel

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>



# ANNEXE 4

## Cartographie des sites Natura 2000 en Charente et limitrophes



### Sites Natura 2000 dans la Charente

